



CUMUNICATU

Aiacciu, u 29 di marzu di u 2025

CONSEIL MUNICIPAL D'AIACCIU : MISE EN CAUSE INACCEPTABLE ET MÉPRIS DES DROITS DE L'OPPOSITION SOUTIEN TOTAL À DANIELLE ANTONINI !

Hier soir, lors du Conseil municipal d'Aiacciu, notre militante Danielle Antonini, élue d'opposition, a été injustement mise en cause par le premier adjoint, et l'ensemble de l'opposition bafoué dans ses droits démocratiques.

Femu a Corsica tient à réagir pour apporter son soutien total à Danielle Antonini, cardiologue connue et appréciée des Ajacciennes et Ajacciens, et dénoncer, une fois de plus, l'arrogance et le mépris inacceptables de l'exécutif municipal.

Alors que les finances de la ville d'Aiacciu (et de la CAPA) sont dans le rouge écarlate après dix années de gestion hasardeuse, la majorité municipale, dans une probable stratégie de diversion et de polémique dont elle a désormais le secret, a cru bon de s'en prendre aux droits de l'opposition et au respect le plus élémentaire auquel les personnes ont droit.

1. Alors que Danielle Antonini avait déposé mardi 25 mars, conformément au règlement intérieur, une question au maire relative au projet ruineux du téléporté, Stéphane Sbraggia n'a pas souhaité répondre au motif qu'il n'avait pas eu le temps d'en prendre connaissance. Nous laissons les Ajacciennes et les Ajacciens juges de cette réponse

2. Lors du débat sur le budget de la ville, Danielle Antonini a pris la parole en sa qualité d'élue d'opposition pour exprimer sa vive inquiétude sur la situation financière très dégradée de la commune d'Aiacciu. En guise de réponse, elle a eu droit à un procès d'intention incompréhensible et inacceptable de la part du premier adjoint, coutumier de la formule populiste et des attaques personnelles, qui n'en est plus à un dérapage verbal près.

3. Enfin, injustement mise en cause et personnellement attaquée en tant que conseillère territoriale alors qu'elle s'exprimait en tant qu'Ajaccienne, Danielle Antonini a souhaité reprendre la parole. Ce droit de réponse lui a été refusé, sans explication et sans motif, par Stéphane Sbraggia, tout comme il a été refusé à l'ensemble de l'opposition qui a donc décidé de quitter le conseil municipal en signe de protestation.

Ces agissements indécents et indignes sont une atteinte grave aux droits de l'opposition et au-delà au simple respect des personnes.

Purghjimu u nostru sustegnu fraternu à a nostra amica Danielle Antonini, Aiaccina, Corsa, donna, duttori è eletta di valori.